



Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 12 mai 2022, le collège des bourgmestre et échevins de Kopstal vient de prendre un règlement temporaire de la circulation.

En vertu de ce règlement, il a été décidé qu'il y a lieu, en raison de travaux de raccordement du réseau d'eau, de barrer la rue Lucien Wercollier à Bridel à tout trafic (sauf fournisseurs), hauteur intersection avec la rue des Prés, ceci en date du 16 mai 2022 jusqu'au 18 mai 2022. Une déviation sera mise en place.

Il est précisé que les contraventions aux dispositions dudit règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant.

Kopstal, le 12 mai 2022

Pour l'Administration communale

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,



Certificat de Publication

Le soussigné Thierry Schuman, bourgmestre de la commune de Kopstal, certifie par la présente que le règlement susvisé est publié et affiché de la manière usuelle dans la commune de Kopstal à partir du 13 mai 2022.

Kopstal, le 12 mai 2022

Le bourgmestre

